



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0314

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention d'offre de concours pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable et d'assainissement entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0314**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Convention d'offre de concours pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable et d'assainissement entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre du déplacement du tiroir de retournement du tramway T2, le tiroir précédent a dû être déplacé car il était en conflit avec le projet de réaménagement du pôle d'échange multimodal de Perrache. La solution retenue par le SYTRAL pour réimplanter ce tiroir de retournement était la rue Paul Montrochet, le long de l'Hôtel de Région.

Cette solution a impacté les réseaux d'eau et d'assainissement métropolitains :

- eau potable : la plateforme tramway traverse le cours Charlemagne, ce qui impacte directement une canalisation d'eau potable qui est un ouvrage stratégique de transport d'eau et de sécurisation de l'ensemble de la presqu'île. La réalisation d'une galerie technique est indispensable à la sécurisation de cette canalisation. Cette solution présente un coût estimatif de 350 000 € HT dont 250 000 € HT réalisés dans l'intérêt du SYTRAL

- assainissement : le positionnement du tiroir de retournement du tramway condamne 2 accès au collecteur d'assainissement de la rue Montrochet, en très mauvais état et dont le déplacement était en projet. Un nouvel accès a donc dû être réalisé. Ces travaux sont complexes du fait de la profondeur de 8 m et de l'incertitude des sous-sols du fait de la présence de l'ancienne gare d'eau. Les travaux sont évalués à 490 000 € HT.

Étant donné l'urgence des travaux et la sensibilité des ouvrages, il a été convenu que la Métropole assurerait la maîtrise d'œuvre des travaux, le SYTRAL prenant en charge financièrement ce coût (hors galerie technique eau potable). Ces travaux seront réalisés en 2020.

II - Convention d'offre de concours

Ces travaux réalisés dans l'intérêt du SYTRAL permettront à la Métropole :

- de protéger le réseau d'eau potable et d'améliorer les conditions d'exploitation future du réseau d'eau potable par la création d'une galerie technique,
- de procéder au déplacement de 2 accès au réseau d'assainissement, qui était en projet, combler 2 collecteurs abandonnés et approfondir le branchement principal d'assainissement de l'Hôtel de Région.

Le coût de l'opération est de 840 000 € HT (350 000 € HT pour le réseau d'eau potable et 490 000 € HT pour l'assainissement). Le SYTRAL accepte de participer au financement de ces travaux par offre de concours sur la base du montant HT du devis signé, soit :

- 250 000 € HT pour la protection du réseau d'eau potable,
- 490 000 € HT pour les travaux sur les accès, collecteurs et branchements au réseau d'assainissement.

Deux projets de conventions d'offre de concours ont ainsi été rédigés, une pour le réseau d'eau potable et une pour le réseau d'assainissement.

La Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces prestations, dans le cadre des marchés d'études et de travaux de la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les 2 conventions d'offre de concours (réseau d'eau potable et réseau d'assainissement) à passer entre la Métropole et le SYTRAL pour l'année 2020.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les recettes à encaisser seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2020 - chapitre 70 - opération n° 2P19O2980 pour un montant de 490 000 € HT et au budget annexe eau potable - exercice 2020 - chapitre 70 - opération n° 1P20O2974 pour un montant de 250 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.